

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019
Délibération n° 2019 - 27**

27 - Attribution de subventions aux tiers

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIER Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. GILLAIZEAU Jacques), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

Absents : 3

Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine

Délibération

Conseil métropolitain du 08 février 2019

27 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

L'Agence **Nantes Saint-Nazaire Développement** est née de la volonté commune de Nantes Métropole, de la CARENE et de la Chambre de Commerce et d'industrie Nantes Saint-Nazaire de mettre en place une structure unique de développement économique et internationale rassemblant les compétences et savoir-faire pour mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse.

Ses principales missions sont :

- la prospection d'entreprises, d'investisseurs et de talents en France et à l'international,
- l'accueil et/ou l'accompagnement d'entreprises, d'investisseurs et de talents sur le territoire,
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles,
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

Le plan d'action déployé entre 2016 et 2017 a permis de faire évoluer la stratégie d'attractivité de la Métropole, en impulsant notamment une démarche collective impliquant et mobilisant l'écosystème économique dans la démarche d'attractivité (déplacements à Québec et Montréal, Hambourg, soirée attractivité...), une démarche de story telling du territoire, ainsi qu'une stratégie de marketing territorial renforcée. Enfin, le bilan des implantations d'entreprises reste très élevé pour Nantes Saint-Nazaire Développement.

Le nouveau plan d'action de l'agence, posé en 2018, doit permettre d'accroître l'impact de son action : si le territoire nantais demeure très attractif et génère naturellement des flux de projets, il est nécessaire de faire monter en puissance la détection de projets. Ce plan induit de passer d'une stratégie de communication à une stratégie d'influence, d'affiner l'élaboration de contenus en fonction des cibles, de conforter le travail avec le réseau des ambassadeurs, et de développer une stratégie d'intelligence économique sur le territoire.

Par ailleurs, en matière de prospection, un plan d'action pro-actif doit être développé en cohérence avec la stratégie de confortement des filières d'excellence métropolitaine ; un volet prospection de talents doit également être structuré.

Enfin, les stratégies d'accueil et de fidélisation constituent des leviers essentiels de l'action conjointe de Nantes Saint-Nazaire développement avec la Métropole.

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à **3 050 000 €** (cf convention en annexe 1).

La **SAEML La Folle Journée** organise la manifestation musicale « La Folle Journée ». En 2019, la 25ème édition s'est déroulée du 29 janvier au 3 février 2019. Ce festival, véritablement singulier, conjugue exigence et ouverture artistique avec des propositions qui décloisonnent les styles et qui laissent une place importante aux jeunes artistes. A travers cet événement de référence, la SAEML La Folle Journée développe également un projet de démocratisation culturelle par la conquête de nouveaux publics et la promotion de la musique classique auprès de tous les publics. La Folle Journée est un événement fort de la métropole nantaise qui se déploie sur plusieurs communes. La Folle Journée s'inscrit dans une volonté de concilier attractivité et proximité, et à ce titre la culture en est un atout incontestable. Le rayonnement de la Folle Journée est aussi national tant par sa couverture médiatique que par la provenance de ses spectateurs. Nantes Métropole conduit, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en matière de tourisme afin d'assurer le rayonnement et l'attractivité du territoire. La Folle Journée s'inscrit donc dans le cadre de cette politique publique menée par Nantes Métropole. Il est proposé d'accorder une subvention à cette SAEML d'un montant de **500 000 €** au titre de l'édition 2019 de « La Folle Journée » (cf convention en annexe 2).

Royal de Luxe propose aujourd'hui la réalisation d'un projet artistique pluriannuel sur le quartier du Grand Bellevue. Ce projet qui s'insère et interagit avec le plan de renouvellement urbain, vise à installer une présence artistique inspirée du théâtre populaire pour accompagner les habitants en apportant un souffle de poésie, révéler une identité qui transcende les différences et transformer en profondeur la relation que les habitants entretiennent avec leur environnement tout comme la vision qui leur en est donnée.

Le projet revendique une indispensable évolutivité pour être à l'écoute des habitants et de tous les acteurs du quartier. Des modes d'implication actifs seront ménagés pour les associer.

Lors des temps forts qui seront créés, l'objectif est de faire venir les habitants de l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que les touristes.

~~Le projet se concrétisera par la proposition de « situations imaginaires » qui raconteront différentes histoires et prendront la forme d'installations dans l'espace public accompagnées à chaque fois d'une dimension événementielle. Après l'apparition du « réverbère à nœud » en janvier, trois « situations imaginaires » furtives et la reprise du spectacle « Miniatures » soutenu à la création par Nantes Métropole en 2016 seront programmés sur 2019.~~

Pour ce projet porté en partenariat avec la Ville de Nantes et la Ville de Saint-Herblain, en complément de l'acompte de 50 000 € attribué au Conseil du 7 décembre 2018 et dans le cadre de la convention d'objectifs approuvée au cours de cette instance, il est proposé d'attribuer **une subvention de 461 794 € en faveur de l'association Royal de Luxe** au titre de l'année 2019.

GRANDS PROJETS METROPOLITAINS

L'association **Pick Up Production** porte un projet baptisé « Transfert », projet d'envergure métropolitaine d'urbanisme artistique et culturel transitoire, particulièrement ambitieux, inédit à cette échelle en France, et dont les enjeux en termes d'innovation et d'expérimentation sont porteurs d'attractivité et de créativité.

Il s'agit d'un projet métropolitain exceptionnel d'installation d'une « zone d'art et de culture » provisoire, sur un périmètre de 15ha au sein de la ZAC Pirmil-les-Isles située sur le territoire de la Ville de Rezé, et qui a débuté le 1^{er} juillet 2018 en lien avec l'ouverture du « Voyage à Nantes »

« TRANSFERT » fédère de très nombreux acteurs du territoire et s'ancre dans son environnement immédiat rezéen. Il est marqué par une démarche très transversale d'implication de nombreux acteurs d'horizons divers. Il a l'ambition de participer à une réflexion sur la construction des urbanités de demain tout en s'attachant également au renouvellement de la création artistique. Par sa singularité et la diversité artistique des propositions qui y sont proposées, le projet « TRANSFERT » contribue donc au dynamisme et au rayonnement de la culture et de la créativité de la Métropole.

La première année de mise en place du projet a permis à la fois de valider l'intérêt et le caractère innovant de celui-ci, avec un succès en terme de fréquentation dépassant assez largement les prévisions initiales.

En effet, à l'occasion des dix premières semaines d'ouverture, 172 500 visiteurs de profils très variés, ont été comptabilisés. Les visiteurs ont pu assister à 271 propositions artistiques et culturelles, toutes disciplines et esthétiques confondues, proposées par 158 artistes ou compagnies, dont 47% issus du territoire.

Compte tenu de ce succès dès la première édition, Nantes Métropole souhaite poursuivre le développement du projet en 2019, et tout particulièrement en termes d'aménagement du site mais également par la consolidation d'une gouvernance collégiale, évolutive, visant à réunir des acteurs et profils pluridisciplinaires et complémentaires. Le projet va donc évoluer sensiblement en 2019 : il va non seulement se conforter en termes de propositions, mais s'ouvrir plus fortement encore sur le territoire et dans sa gouvernance, et s'étendre en terme de modalités d'ouverture au public.

Il est donc proposé de soutenir le projet « TRANSFERT » porté par l'association Pick Up Production afin de contribuer au financement en 2019 de :

- la poursuite de l'aménagement du site et son adaptation à sa très grande fréquentation,
- l'animation et la gestion de l'ensemble du site.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **900 000 €** en faveur de l'association **Pick Up Production** au titre de l'année 2019 (cf avenant en annexe 3) ainsi qu'une subvention d'investissement de **200 000 €** (cf convention en annexe 4)

Le Conseil délibère et,

1 - approuve à l'unanimité la subvention attribuée à Nantes Saint-Nazaire Développement, à la SAEM La Folle Journée, à Royal de Luxe et les conventions associées,

2- approuve par 64 voix pour et 30 contre la subvention attribuée à Pick Up Production, l'avenant et la convention correspondants :

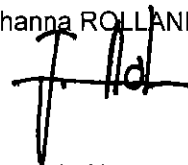
Pour Nantes Saint-Nazaire Développement, Johanna ROLLAND, Gérard ALLARD, Franckie TRICHET ne prennent pas part au vote,

Pour SAEM La Folle Journée, Mme Aïcha BASSAL, M. Benoît BLINEAU, Mme Rachel BOCHER, Mme Abassia HAKEM, M. Pierre-Yves LE BRUN, M. David MARTINEAU, M. Robin SALECROIX ne prennent pas part au vote,

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20190208-2019_27DC-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019